



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	9	6

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 29-2 - MUSEE PEYNET
ET DU DESSIN HUMORISTIQUE
- REAPPROVISIONNEMENT DE LA
BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN
VENTE DE PRODUITS - FIXATION DES
MODALITES.**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
M. Serge AMAR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. André PADOVANI à M. Michel GASTALDI
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1426/11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 11 2011

Pour le Maire,


Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS - FIXATION DES MODALITES.

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Les ventes de produits dérivés proposés à la boutique du musée en cette année 2011 connaissent un réel succès, avec en produits « phares » le catalogue « *Peynet de tout cœur* » ainsi que le récent jeu de cartes à jouer.

Compte tenu des ventes réalisées sur les quatre premiers mois, il est proposé, en vue de la période estivale, de procéder au réapprovisionnement de la boutique sur ces deux articles spécifiques.

Produits	Quantité achetée	Prix D'achat unitaire HT	Coût HT	Coût TTC	Quantité d'articles placés à la vente	Prix de vente unitaire	Recette globale pour le musée
<i>Catalogue Peynet de tout cœur</i>	50	16,35 €	817,50€	862,46 €	50	23,00 €	1 150,00€
<i>Jeu de cartes Peynet</i>	100	4,60 €	460,00€	550,16 €	100	12,00 €	1 200,00€
TOTAUX			1 277,50 €	1 412,62 €			2 350,00 €

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités d'acquisition et de revente des articles ci dessus ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2011 chapitre 011 6065 et 6188 section de fonctionnement.

Accusé réception Sous-préfecture :
identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n. 29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS - FIXATION DES MODALITES: -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1426-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1426-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes:
8.9. Culture